VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

D'une encoignure d'affaires

Coin des rues Dauphine et Hôpital.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, le 22 juin 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 5 mai 1899 et signé le 11 mai 1899, par l'Hon. Fred. D. King juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de Joseph Rodrigues, tuteur naturel vs Lucien Cassabonne, tuteur datif, et als, No [illegible],830 du dossier de ladite cour, la suivante décrite propriété, à savoir:

Le magasin et la résidence double en briques à un [illegible] deux étages dans le fond, maintenant [illegible] comme une bâtisse simple, contenant [illegible] chambres habitées, cabinets, cour pavée et citerne, désigné par le No 840 rue Hôpital, dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine Bourbon, Hôpital et Ursulines et formant l'encoignure des rues Dauphine et Hôpital. Le lot de terre mesurant en mesure française, 30 pieds [illegible] à la rue Hôpital sur 60 pieds de profondeur et façade à la rue Dauphine, laquelle est en mesure américaine de 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur. Un bon emplacement d'affaires et placement rémunérateur.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en 1 et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets; les améliorations devant être conservées assurées et les polices devant être transférées au porteur ou porteurs des billets, et l'acquéreur assumant les taxes dûes et exigibles en 1899 au-dessus et en plus le prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat est requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, incluant les timbres du revenu aux frais de l'acquéreur.

21 mai—21 28—juin 4 11 18 22

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE ET NEUF.

No 4917 et 4919, rue Dryades, entre les rues Roberts et Upperline.

Succession de Vve George Buyatt.

JEUDI, 6 JUILLET 1899.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur, bureau 732 rue Commune—Le JEUDI, 6 juillet 1899 à midi à la Bourse de propriétés foncières, No 840 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C Dossier No 58,553, daté le 31 mai 1899, dans l'affaire de la succession de Angeline Bienvenu, Vve de George Buyatt, à l'enchère publique il sera vendu:

Deux certains lots de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Remparts, Upperline et Robert, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 11 et 12, lesquels dits lots sont contigus et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, connu comme les Nos 4917 et 4919 rue Dryades.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumant, en plus, les taxes dues et exigibles en 1899 et fera un dépôt de 10 0|0 comptant à l'adjudication.

Actes de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres du Revenu de l'intérieur.

2 juin—2 4 11 18 25—juil 2 5 6

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée et de Valeur du Troisième District.

Connue comme No 1711 rue Marigny, entre les rues Prosper et Solidelle.

Sam Lee et als vs Wong Goon et als.

VINGT ET-UNIEME COUR JUDICIAIRE DE District pour la paroisse Jefferson, No 559—En vertu d'un writ de fieri facias contre L. A. Desgouttes et en faveur de Wong Goon et als à moi adressé par l'Honorable Vingt-et-unième Cour Judiciaire de District, pour la paroisse Jefferson, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 juillet 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Marigny, Prosper, Mandeville et Solidelle, mesurant en mesure Américaine à peu près de trente deux pieds de face à la rue Marigny sur à peu près cent vingt pieds de profondeur, ledit lot étant environ à une distance de soixante-quatre pieds de l'encoignure des rues Marigny et Prosper. Laquelle propriété ci-dessus décrite a été acquise par Louis Alexandre Desgouttes de cette ville, par achat, de John William Rohbi aussi de cette ville, d'après acte passé pardevant Chs Rolle, notaire, daté le 26ème jour de septembre 1888 et enregistré dans le livre des transferts No 130, folio 200.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, comme la propriété de Louis Alexandre Desgouttes.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.

A. E. et O. S. Livaudais, avocats pour les plaignants en exécution.

2 juin—2 3 9 16 23 30—juil 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété Améliorée de Valeur dans le Deuxième District.

Connue comme le No 2412 rue Orléans entre les rues Tonti et Rocheblave.

A. L. Bicocchi et als, liquidateurs, vs Batist Russo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 56,155—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 juillet 1899 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No trois cent dix, borné par les rues Orléans, St Pierre, Rocheblave et Tonti; ledit lot de terre est désigné par le Numéro Quatre d'après un plan ou devis annexé à un acte passé en l'étude de Martin Voorhies, notaire public en cette ville, le 19me jour de janvier 1893, et mesure trente pieds de face à la rue Orléans, sur une profondeur de cinquante-sept pieds trois pouces et une demie ligne; ensemble avec toutes les dépendances y appartenant, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque façon en dépendant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

U. Marinoni, Jr. et H. S. Suthon, avocats pour les plaignants.

3 juin—3 9 16 23 30—juil 6

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles, Groceries Notions, Cheval, Buggy, Harnais, etc.

Succession de Henri Maute et femme.

No 59,471—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR SPEAR et ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur - Bureau 813 rue Commune, LUNDI, le 26 juin 1899, à 10 h. 30, il sera vendu sur les lieux, No 5101 rue Dauphine, coin de la rue Elizardi, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 juin 1899 pour le compte de la dite succession.

Un assortiment choisi de Groceries, Cheval, Buggy, Harnais, Meubles, Notions et autres articles trop longs a énumeré.

Conditions—Comptant sur adjudication,

14 juin—14 18 22 25

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Résidence à Deux Etages Bien Construite et Avantageusement Située, 1352 rue du Camp, entre les rues Melpomène et Terpsichore.

Successin d'Aristide Neguelona.

No 59,087—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—D. Danziger, encanteur—Bureau, 134 rue Carondelet—MERCREDI, le 21 juin 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières. 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour. Division "C", signé le 15 mai 1899, dans l'affaire ci-dessus mentionnée la propriété ci-après décrite, à savoir—

Résidence à deux étages en briques et bois avantageusement située 1352 rue du Camp entre les rues Melpomène et Terpsichore, comprenant un corridor, 11 chambres, une grande arrière-cour en partie carrelée, une allée de côté, un hangar, cuve, etc. Le terrain sur lequel sont les bâtisses, est un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magasins, Terpsichore et Melpomène, désigné comme lot "B" sur le plan tracé par W. T. Thompson, député voyer de ville à la date du 11 février 1859, annexé à un acte passé pardevant feu E. Bouny, notaire, le 12 février, 1859, et mesurant en mesure américaine, 25 pieds de face à la rue Camp, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre les lignes parallèles.

Conditions Comptant—L'acquéreur devra assumer en plus les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1899, et faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat entre les mains de l'encanteur immédiatement après l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jas. Lautenschlaeger. notaire public, aux frais de l'acquéreur.

BENJAMIN ORY, avocat.

21 mai—21 28—juin 4 11 18 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON COIN POUR BATIR — SUR — L'AVENUE JACKSON,

A l'angle de la rue Willow

Succession de George Williams.

No 58,779—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—D. DANZIGER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MERCREDI, 28 juin 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés foncières. No 840 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 22 mai 1899, de l'Hon. Fred. D. King, juge de la cour sus-nommée, Division B, dans l'affaire mentionnée, la propriété suivante:

Un bon terrain pour bâtir dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Willow, Joséphine et Clara, formant le coin des rues Jackson et Willow, et mesurant 30 pieds de face à l'avenue Jackson, sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Willow.

Le terrain est dans un quartier très habité et convient à l'érection d'un magasin ou d'une résidence.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra assumer en plus le paiement des taxes de ville et d'Etat pour l'année 1899 et faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat entre les mains de l'encanteur immédiatement après l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jos Lautenschlaeger, notaire public, aux frais de l'acquéreur. BENJAMIN ORY, avocat.

21 mai—21 28—juin 4 11 18 25 à date

J. H. O'Connor & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sites à Bâtir dans le Troisième District.

Sur les rues Girod, St Jean Baptiste et St Ferdinand,

A L'ENCAN.

In Re Mme Marie Anne Bouteloupe, une absente.

No 58,528—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR JNO. H. O'CONNOR & CO.—ALFRED C. GREEN, encanteur.—Bureau, 828 rue Commune.—JEUDI, le 22 juin 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée le 11 mai 1899, il sera vendu à l'enchère publique la suivante décrite propriété; à savoir—

1° Deux lots de terre dans le Troisième District dans l'ilet No 520 borné par les rues Girod ou Villeré, Urquhart, Port et St Ferdinand. Les lots sont 19 et 20 et mesurant chacun 29 pieds 2 pouces de face à la rue Girod (ou Villeré) sur 100 pieds de profondeur.

2° Un demi intérêt indivisé dans et pour un lot de terre dans le Troisième District, dans l'ilet No 610. borné par les rues Girod ou Villeré, Port, Lafayette et St Jean Baptiste ou Robertson. Le lot No 15 mesurant 43 pieds de face à la rue St Jean Baptiste ou Robertson sur 105 pieds de profondeur.

3° Un demi intérêt indivis dans et pour trois lots de terre dans le 3me District, dans l'ilet No 649 borné par les rues St-Ferdinand, Port, St-Avid ou Claiborne, St Jean Baptiste ou Robertson. Les lots 7, 8 et 9 mesurant chacun 43 pieds 8 pouces de face à la rue St-Ferdinand, sur 131 pieds 2 lignes de profondeur.

Conditions de la vente — Comptant; l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes pour cette année 1899. et devant faire un dépôt de 20 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente incluant les timbres de guerre du revenu des E.-U., aux frais de l'acquéreur pardevant R. Upton, notaire

21 mai—21 28—juin 4 11 18 22

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 56,957—Division D—A. R. Brousseau vs ses créanciers—Ordre de Cour—Considérant la pétition ci-dessus, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers dudit A. R. Brousseau, insolvable dans cette affaire, soit tenue conformément à la loi après avis et annonce le 28e jour de juin 1899, pardevant Frédéric C. Marx, notaire public, en cette ville pour voter sur l'application de décharge du dit insolvable et que ses créanciers soient notifiés conformément à la loi.

Nouvelle Orléans, 24 mai 1899.

[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

25 mai—25—juin 8 23

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de A. Agusti.

No 52,268—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR. Encanteur—Bureau 813 rue Commune—MERCREDI, 21 juin 1899, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans. No 717 rue Commune, entre les rues St-Charles et Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 18 mai 1899, pour le compte de ladite succession la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Remparts, Commune et Gravier et mesurant 24 pieds 1 pouce à la rue Dryades sur une profondeur de 86 pieds 8 pouces sur la ligne de division des lots numéros trois quatre, cinq et six au point "A." la ligne courant de ce point au point "B" en une ligne droite de la direction de la rue Gravier, 8 pieds 6 pouces de la courant du dit point vers la rue Remparts, 10 pieds 10 pouces au point "C," du dit point obliquement de la direction de la rue Gravier, à 18 pieds 10 pouces au point "D," de là au point commençant 96 pieds 10 pouces, mesure anglaise, d'après le plan de A. Castaing, daté le 3 mai 1854, déposé en l'étude de E. Barnett, notaire.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Delord, Pearl et Calliope, désigné par le No Un sur un plan de Charles A. Zimple, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire; ledit lot formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Delord, et mesurant 42 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur 83 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 2, et 90 pieds 2 pouces 7 lignes de profondeur et façade à la rue Delord.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent etc., dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Douane et Bienville, ledit lot est désigné par le numéro six et mesure plus ou moins 26 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Claiborne sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes plus ou moins de profondeur.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant et la balance à un crédit de un et deux ans en des billets portant intérêt de 8 0|0 par an de la date de l'adjudication, garantis par hypothèque lien et privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles, l'acquéreur assumant le paiement des taxes pour l'année 1899, au-dessus du prix de l'adjudication et de déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jeff C. Wenck, notaire, incluant les timbres du Revenu Intérieur aux frais de l'acquéreur.

Ernest J. Wenck, avocat

21 mai—21 28—juin 4 11 18 21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix des Troisième et Quatrième Districts.

632, rue Piété, entre les rues Chartres et Royale,

Charmant Cottage avec Jardin et Ecurie.

414-16, rue Philippe, entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau, Résidence double, louée $10 de chaque côté.

Clinton S. Patterson et al. vs Veuve Cornelius E. Murphy et al.

No 58,776—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, — Placide J. Spear. Encanteur, bureau No 813, rue Commune, MERCREDI, 21 juin 1899, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans No 717 rue Commune, en vertu et conformément à un jugement rendu le 10 mai 1899, et signé le 16 mai 1899, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge, dans l'affaire ci dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites:

1° Deux lots de terre situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Louisa, Piété, Royale et Chartres, mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Piété sur 118 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; les améliorations consistent en un cottage enchanteur, ayant 8 chambres, vestibule, barrière en fer, gaz, jardin, écurie, citerne, latrine, etc.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Philippe, Rousseau et Soraparu, mesurant 32 pieds 7 pouces de face à la rue Philippe sur une profondeur entre lignes parallèles de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes.

Les améliorations consistent en une résidence double à un étage, ayant 8 chambres, citerne, latrine, hangar pour laver, etc., connue par les nouveaux numéros municipaux 414 et 416 rue Philippe.

Termes et conditions—Un tiers comptant, la balance en un et deux ans, paiements différés, devant être garantis par hypothèque portant 7 pour cent d'intérêt, et accompagné de toutes les clauses usuelles de sécurité habituelle.

Actes de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Henry Chiapella, avocat.

21 mai—21 28—juin 4 11 18 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE COMMERCIALE A Proximité de la rue du Canal.

Deux Magasins, à termes libéraux, 526-530 rue de la Douane, près de la rue de Chartres, récemment occupée par MM. Vincent & Co.

Wm G. Vincent vs William G. Vincent et als.

No 58,684—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau 813 rue Commune—MERCREDI, 12 juillet 1899, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la salle de vente New Orleans Real Estate Exchange No 717 rue Commune, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 3 avril 1899 et signé le 10 avril 1899 par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-après décrite à savoir:—

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre A, sur un plan de D. E. Seghers, daté le 8 juin 1899 dans l'ilet borné par les rues Douane, Canal, Chartres et Dorsière, mesurant d'après ledit plan, 20 pieds 6 pouces 5 lignes de face à la rue de la Douane, 20 pieds 5 pouces 6 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 111 pieds 11 pouces 6 lignes. Connu par le No municipal 530 rue de la Douane.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre B, sur le plan ci-dessus, dans le même district et le même ilet et le touchant, mesure 20 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue de la Douane. 20 pieds 5 pouces 6 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 111 pieds 11 pouces et 6 lignes. Connu par le No municipal 526 rue de la Douane.

Termes et conditions — Un quart ou plus comptant, et la balance à un crédit de un, deux et trois ans garantie par lien de vendeur sur la propriété vendue, portant six pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, les intérêts payables annuellement, l'acquéreur d'assumer les taxes d'Etat et de ville pour 1899, l'acte de vente de contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et le pacte de non alienando 5, 0|0 pour honoraires d'avocat, transfert d'assurance, etc.

Actes de vente ainsi que les timbres de Revenu, etc, pardevant Benjamin Ory aux frais des acquéreurs.

11 juin—11 18 25 —juil 2 9 12

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés rémunératives du Troisième District.

Magasin et résidence à deux étages No 623 rue Français et résidence en bois converte en ardoises contigue dans le fond à la propriété ci-dessus décrite.

Succession de Caroline Kolb, épouse décédée de George Stier,

No 28,010—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division C.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur, bureau, No 821 rue Gravier—JEUDI le 22 juin 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre signé le 16 mai 1899, par l'Honorable John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la suivante décrite propriété, à savoir—

Deux lots ou portions de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les lettres A. et B dans l'ilet No 153, borné par les rues Français, Chartres, Royale et l'avenue Champs-Elysées, sur un devis d'arpentage fait par Frank H. Waddill, député voyer de ville, daté le 5 avril 1899.

Le lot A mesurant 24' 11" de face à la rue Français la même largeur dans le fond sur une profondeur de 90' 3" entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée 3' 4" de largeur sur 90' 3" de profondeur, contigu au dit lot A. sur le côté le plus près de la rue Chartres, s'ouvrant sur la rue Français, et étant commune au dit lot et à d'autres; et le lot B est situé immédiatement dans le fond du dit lot A, à une distance de 90' 3" de la rue Français et à 53' 7" sur la ligne immédiatement contigue à la ligne du fond du lot A, 53' 6" 7"' de largeur sur la ligne du fond la plus près de l'avenue des Champ-Elysées, sur une profondeur de 64' 8" 1"' entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage de la dite allée commune, qui court de la façade du dit lot B, à la rue Français.

Les améliorations du lot A. consistent du magasin et résidence en bois à deux étages couvert en ardoises, connu sous le numéro municipal 623 rue Français et contenant magasin, vestibule, galerie sur la façade, et à peu près quatre chambres et deux cabinets.

Les améliorations du lot B. comprennent un cottage en bois couvert en ardoises, contenant trois chambres, galerie et cabinets. Dans la cour sont des hangars, citernes, etc.

Le tout d'après les plans en exhibition à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un crédit de un et deux ans, en billets de l'acquéreur portant 7 0|0 d'intérêt par an et garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue.

Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, et l'acquéreur assumant les taxes de 1899, et tous les timbres du Revenu Intérieur des E. U.

Actes de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 mai—21 28—juin 4 11 18 22

W. H Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement de Grande Valeur en Propriété Immobilière.

Trois Maisons Productives.

Nos 1731 et 1733, rue Remparts, entre les rues Columbus et St Antoine.

No 525 rue Mandeville et No 529 rue Mandeville.

Toutes deux entre les rues Decatur et Chartres. Deux lots sur les Champs-Elysées, Entre Remparts et St Claude, bornés par la rue Marigny.

Le tout In re. Succession de François Lacroix.

No 9,804 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet—Le MARDI, 20 juin 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 840 et 842 rue Commune, entre les rues Baronne et Carondelet, où les plans exhibent tous les renseignements et toutes les dimensions, en conformité à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", en date et signé le 9 mai 1899, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, ordonnant à W. H. Fitzpatrick, encanteur, d'annoncer et de vendre à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, la suivante décrite propriété à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Marigny. Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts (autrefois Amour), Colombus (autrefois Mystérieuse) St-Antoine et St-Claude (autrefois Bons-Enfants), lequel dit lot mesurant, en mesure française, 30 pieds de face à la rue Remparts sur 120 pieds de profondeur et est partie du lot désigné par le No 86 sur le plan original dudit faubourg, cette partie la plus près du lot No 87. Les améliorations consistent en une maison résidence double à deux étages, portant les numéros municipaux 1731 et 1733 rue Remparts entre les rues Colombus et St-Antoine, contenant quatre chambres de chaque côté, avec banquette en briques, citernes et autres dépendances, louée pour $240 par an.

2° Deux lots de terre dans le Troisième District, dans le faubourg Marigny, désignés par les Nos 2 et 3 de l'ilet borné par les Champs-Elysées, les rues Remparts, Marigny et St Claude, mesurant chacun 25 pieds 7 pouces de face à la rue Champs-Elysées sur une profondeur de 102 pieds entre lignes parallèles, mesure anglaise, le tout d'après le plan de C H. Pilié, daté le 15 juillet 1843 annexé à un acte de W. T. Lewis, daté le 14 mars 1844.

3° Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Decatur, Mandeville et Espagne; lesdits lots sont désignés par les numéros 4 et 5 sur un plan de C. A. Hedin, daté le 22 avril 1848, déposé en l'étude de C Hermann, ancien notaire en cette ville; d'après lesdits plans lesdits lots mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Mandeville sur 124 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent.

1° Une résidence en briques à deux étages, portant le numéro municipal 525 rue Mandeville, entre les rues Decatur et Chartres, contenant 10 chambres, avec banquettes en briques et autres dépendances.

2° Une résidence en briques à trois étages, portant le numéro municipal 529 rue Mandeville, entre les rues Decatur et Chartres.

Termes et Conditions—Un tiers (1-3) ou plus comptant, et la balance en un et deux ans, démontré par des billets à recevoir, garantis par hypothèque, avec les clauses usuelles de sécurité et honoraires d'avocats, et intérêt au taux de sept pour cent par an jusqu'au paiement, l'acquéreur ou les acquéreurs devant payer en plus du prix d'achat, les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1899, et de faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat entre les mains de l'encanteur immédiatement après l'adjudication.

Actes de vente, incluant les timbres du revenu de l'intérieur, etc., pardevant MM. LaPice et LeGardeur, aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs.

14 mai—14 21 28—juin 4 11 18 19 20.

Jas A. Brennan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégant Cottage Simple, No 716 rue Eliza,

Contenant Sept Chambres, Grande Cour, retiré de la rue.

Succession de Thomas Howe.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.—No 57,479.

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur—Bureau 640 rue Gravier—Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 27 juin 1899, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 840 et 842 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 22 mai 1899, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la suivante décrite propriété, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, maintenant Belleville, Alix, Eliza et Vallette, désigné comme lot No 13, d'après le plan de L. H. Pilié, daté le 18 septembre 1846, et déposé pour référence en l'étude de A. C. Ainsworth, ancien notaire en cette ville, et mesurant trente-cinq pieds, 9 pouces et deux lignes de face à la rue Eliza sur cent vingt-six pieds, six pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; l'acquéreur payant les taxes de ville et d'Etat de 1899, et faisant un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur.

L'acte de vente et les timbres du revenu, aux frais de l'acquéreur pardevant F. J. Puig, notaire.

26 mai—26 28—juin 4 11 18 25 27

VENTES A L'ENCAN.

Geo. G. Friedrichs & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE SANS RESERVE

Pour effectuer un partage DE MAGASINS ET RESIDENCES

De Valeur, Rapidement Productifs et Centralement Situés,

Propriété de Résidence.

Cottages Simple et Double.

Dans l'affaire de Erin Crawford et als, vs Jno. S. Crawford et als.

No 58 087—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

A l'Enchère Publique.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs. encanteur—Bureau 832 rue Commune—MERCREDI, le 5 juillet 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera positivement vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, le 6 février 1899, et signé le 10me jour de février 1899, et aussi conformément au jugement et décret de la dite Cour jusqu'ici rendu dans cette affaire, le 22me jour de janvier 1899 et signé le 27me jour de janvier 1899, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la suivante décrite propriété de valeur, devant être offerte et vendue en huit lots séparés, ou portions de terre avec les améliorations sur chacun, respectivement, séparément et à part, à savoir—

1° Le superbe emplacement d'affaires et le magasin et résidence double à deux étages en bois couvert en ardoises Nos 1344 et 1348 rue Camp, encoignure Melpomène

Cette superbe propriété est occupée d'un côté comme un magasin d'épicier et résidence et contenant de chaque côté. 3 chambres au rez-de-chaussée et 4 chambres et galerie de devant au premier étage, hangar sur la banquette, citerne, hangar, etc, dans la cour; le tout décrit comme suit. à savoir: un certain lot de terre, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Melpomène, Terpsichore et Magasins désigné par la lettre A, sur un plan dressé par Edgar Pilié, député voyer de ville, le 30 décembre 1898 et annexé à l'inventaire pris dans l'affaire ci-dessus intitulée, pardevant John B. Fisher, notaire, le 22me jour de décembre 1898, lequel dit lot mesurant en conséquence, trente-quatre pieds dix pouces de face à la rue Camp, sur une profondeur et façade à la rue Melpomène de soixante-cinq pieds quatre pouces et deux lignes, et une première profondeur sur l'autre côté de trente pieds cinq pouces et six lignes, de là une deuxième profondeur sur et entrant dans une ligne oblique de neuf pieds dix pouces, de là une troisième profondeur de vingt trois pieds dix pouces et six lignes, de là se rétrécissant à angle droit six pieds cinq pouces, et delà une autre profondeur de un pied quatre pouces et six lignes, et une largeur sur la ligne du fond de vingt-six pieds deux pouces.

Cette propriété de choix est extrêmement bien située pour genres d'affaires, faisant face à une belle avenue asphaltée, et commandant un grand commerce de bon rapport.

2° Le productif cottage double Nos 1132 et 1134 rue Melpomène immédiatement dans le fond. La maison est en bois et est converte en ardoises, et contient en tout 6 chambres, hangar, citerne, etc. dans la cour, décrit comme suit, à savoir: un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété premièrement ci-dessus décrite, désignée par la lettre C, sur le plan ci-dessus mentionné, et mesurant conformément, trente pieds onze pouces et trois lignes de face à la rue Melpomène sur une profondeur de soixante-trois pieds onze pouces et trois lignes sur la ligne la plus près de la rue Magasins, et une première profondeur sur l'autre ligne de côté de vingt six pieds deux pouces; de là s'élargissant un pied quatre pouces et six lignes, et de là une deuxième profondeur de trente sept pieds neuf pouces et trois lignes, et une largeur sur la ligne du fond de trente deux pieds quatre pouces et une ligne.

3° L'avantageux cottage double en bois couvert en ardoises Nos 1128 et 1130 rue Melpomène, touchant après la propriété ci-dessus, contenant six chambres, hangar, citerne, etc., situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite et désignée par la lettre D, sur le plan ci-dessus mentionné, et mesurant, conformément, trente et un pieds sept pouces de face à la rue Melpomène sur soixante trois pieds onze pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ces deux propriétés sont situées immédiatement dans le fond de la propriété ci-dessus décrite et sont constamment occupées.

4° Le productif cottage double en bois couvert en ardoises Nos 1205 et 1207 rue Camp ou Colisée entre Erato et Thalie. Cette résidence contenant 4 chambres de chaque côté, sans compter cuisine, hangars, citerne, etc., dans la cour, à chaque demeure. Le lot est décrit comme suit, à savoir: Un certain lot de terre situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Colisée ou Camp, Erato, Prytanée et Thalie, formant un trapésien, étant partie d'un lot désigné par le numéro quatre de l'ilet numéro, soixante dix; ledit lot est borné sur un côté par un lot maintenant ou dernièrement appartenant à S. E. Debar, et sur l'autre côté par l'autre portion du dit lot numéro quatre; ledit lot de terre mesurant trente pieds de face à la rue Colisée ou Camp, et s'étendant en profondeur de façon à toucher aux lots Nos 5 et 6; ledit lot d'après un plan particulier fait par H. Grant, voyer, daté le 6 mai 1847, et déposé pour référence en l'étude de Daniel Clark, Jr, record et ex-officio notaire pour la paroisse de Jefferson, et mesurant 31 pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Camp ou Colisée, soixante huit pieds deux pouces et six lignes sur le côté de la rue Erato, quatre vingt douze pieds dix pouces et deux lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté, et cinquante neuf pieds trois pouces et cinq lignes de largeur dans le fond, le tout en mesure américaine d'après ledit plan, plus ou moins.

5° Le cottage double et résidence élevé, bien situé No 1337 rue Camp, encoignure Melpomène. Les améliorations consistent en un joli cottage élevé en bois, couvert en ardoises, contenant galeries de face et de côté, grande salle à manger, cuisine, cave dans le soubassement et quatre grandes chambres à coucher au-dessus: jardin de côté, grande citerne, hangar et deux chambres à domestique: le gaz dans toute la maison. Le lot est décrit comme suit, à savoir: un certain lot de terre dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp ou Colisée, Melpomène, Prytanée et Terpsichore, désigné par la lettre A sur un plan d'arpentage fait par Edgar Pillié, député voyer de ville, portant la date du 31 décembre 1898, une copie certifiée duquel est annexé à un inventaire pris par Jno. B. Fisher, notaire le 22ème jour de décembre A. D. 1898, et mesurant conformément, trente pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur et façade à la rue Melpomène de soixante dix sept pieds neuf pouces et une ligne, de là sur une perpendiculaire à la rue Melpomène trente-cinq pieds, de là s'élargissant sur une ligne oblique quinze pieds deux pouces et cinq lignes; de là sur une ligne perpendiculaire à la rue Melpomène trente cinq pieds; de là s'élargissant sur une ligne oblique quinze pieds deux pouces et cinq lignes; de là sur une ligne perpendiculaire à la rue Melpomène quatorze pieds, de là à angle droit courant vers la rue du Camp, dix-sept pieds sept pouces, de là à angle droit vers la rue Melpomène trente-cinq pieds cinq pouces et sept lignes, et de là au point de départ sur la rue du Camp soixante-douze pieds sept pouces et une ligne, exceptionnellement situé à la jonction de deux belles avenues pavées donnant de la lumière et une parfaite ventilation.

6° Le désirable cottage en bois couvert en ardoises No 1343 rue Camp ou Colisée touchant à côté. Cette bâtisse a une galerie sur le devant et contenant 4 grandes et 2 petites chambres et dans la cour il y a une bâtisse de cuisine contenant 2 chambres en plus, hangar citerne etc. Le lot est situé dans le même district et ilet que la cinquième ci-dessus decrite propriété et est désigné par la lettre B sur le plan ci dessus mentionné d'Edgar Pillié, député voyer de ville, et mesurant conformément trente-sept pieds quatre pouces et cinq lignes de face à la rue Camp sur une profondeur du côté du lot A et soixante-douze pieds sept pouces et une ligne, et une profondeur de l'autre ligne de côté de quatre-vingt-quatre pieds quatre pouces et deux lignes, et une largeur dans le fond de trente cinq pieds cinq pouces et sept lignes.

7° Le rémunératif cottage double, en bois Nos 1410 et 1414 rue Melpomène, immédiatement dans le fond. Le cottage double de choix, avec bâtisse détachée à deux étages dans le fond, contenant ensemble huit chambres, galerie sur la façade, allée de côté à chaque demeure, citerne, etc. Le lot est situé dans le même district et ilet que les propriétés en ceci ci dessus cinquièmement et sixièmement décrites, et est désigné par la lettre C sur le plan ci-dessus mentionné d'Edgar Pillié, député voyer de ville, et mesurant conformément, trente-six pieds de face à la rue Melpomène sur une profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Prytanée, de soixante trois pieds onze pouces et trois lignes et une première profondeur sur l'autre ligne de côté de trente cinq pieds, de là, une deuxième profondeur sur une ligne oblique d'entrée quinze pieds deux pouces et cinq lignes, et de là, une troisième profondeur dans le fond de quatorze pieds et une largeur sur la ligne du fond de trente trois pieds un pouce et deux lignes.

8° L'élégante résidence en briques et bois à deux étages No 1326 rue du Camp, entre les rues Thalie et Melpomène.

Cette jolie résidence est une demeure en briques et bois à deux étages, ayant grande verandah à chaque étage, vastes vestibules, salons, salle à manger, cuisine, office etc., au rez de chaussée; chambre à bain et plusieurs chambres à coucher au-dessus, allée, cour dans le fond, hangars, citerne, etc., décrite comme suit, à savoir: Un certain lot ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par rues Camp, Magasins Melpomène et Thalie, mesurant en mesure américaine vingt huit pieds et trois pouces de face à la rue du Camp sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt-sept pieds dix pouces et six lignes, laquelle portion de terre est la plus près de la rue Thalie des lots trois et quatre d'un certain plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer le 9 novembre 1847, et déposé parmi les archives de Jules Mossy, ancien notaire en cette ville En bonne condition et à proximité de distance de marche facile du centre des affaires, commode et bien construite et faisant face à une jolie avenue asphaltée, à proximité du Parc Colisée, une résidence de choix dans un agréable voisinage.

Termes et conditions: Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en des termes de crédit de un ou et deux ans, à l'option de l'acquéreur, en billets de l'acquéreur, portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, et garanti par hypothèque et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de sécurités; un dépôt comptant de dix pour cent avec l'encanteur sur le montant total du montant de l'enchère devant être payé au moment de l'adjudication; l'acquéreur devant conserver la propriété assurée pour sa valeur entière jusqu'au complet et paiement final desdits billets, et de transférer les polices d'assurance au porteur ou porteurs desdits billets, et finalement de payer tous les honoraires d'avocat, lesquels honoraires sont fixés à cinq pour cent du montant réclamé en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement du montant des dits billets ou quelque partie de celà. L'acquéreur devant payer entièrement et finalement le prix de l'adjudication, l'acquéreur devant payer les taxes pour l'année courante de 1899.

Acte de vente devant être fait pardevant John B. Fisher, notaire, l'acquéreur devant payer pour lesdits actes de vente.

4 juin—4 11 18 25—2 juillet à date

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Un Tuft's Cataract.

Un Splendid wagon à quatre roues.

PAR PAUL & GURLEY, — Albert Paul Encanteur—Bureau No 727 rue Commune.—MERCREDI le 21 juin 1899, à midi et demi, au No 1922 rue Bienville près de la rue Roman, en vertu d'un ordre de Hewes T. Gurley, arbitre, daté le 17 mai 1899, dans l'affaire de Joseph T. Hall, en faillite, No 16, Cour de District des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane, sera vendu à l'enchère publique:

Un Tuft's Cataract et Un wagon.

Conditions. Comptant.

18 juin—18 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC,

Propriété de Choix du Deuxième District.

Joli et commode cottage simple, No 219 rue Roman, près la rue Bienville.

In re Joseph T. Hall, en faillite.

No 16—Cour de District des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane.

PAR PAUL & GURLEY—ALBERT PAUL Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—MERCREDI, le 21 juin 1899, à 1 heure P. M., en face des lieux, No 219 rue Roman, entre les rues Bienville et Douane, en vertu d'un ordre de Hewes F. Gurley, rapporteur, daté le 17 mai 1899 dans l'affaire de Joseph T. Hall, en faillite, il sera vendu à l'enchère publique:

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations etc., qui s'y trouvent, situé dans le 2me District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Roman, Bienville, Douane et Prieure et mesurant 25 pieds de face à la rue Roman, sur 108 pieds de profondeur, le tout plus ou moins. Les améliorations comprennent le joli et attrayant cottage simple, connu comme le No municipal 219 rue Roman; voisinage de choix et select, près de tous les avantages, tels que marchés, écoles, églises, et désirable soit pour résidence ou placement.

Conditions—Comptant.

Un dépôt de 10 0|0 requis au moment de l'adjudication. L'acquéreur assumant les taxes de 1899. Acte de vente incluant les timbres du Revenu des E. U. aux frais de l'acquéreur pardevant W. A. Bell, notaire.

21 mai—21 28—juin 4 11 18 à date.

VENTES A L'ENCAN.

Geo. G. Friedrichs & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Charmante Rangée de Jolis Cottages Simples en Bois,

Nos 5716, 5720, 5724 et 5728 rue Laurel, enc. avenue Nashville.

In re Mme Leonora McLellan, femme de Peter Seiler, autorisée, vs Mme Viola Mélanie Hartiens, femme de Geo. A. Fisher, et als.

No 59,177—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & Co—Geo. G. Fiedrichs, Encanteur.— Bureau No 832 rue Commune—MERCREDI, 28 juin 1899, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé en pleine cour par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile du District Division B, pour la Paroisse d'Orléans, le 18 mai 1899 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la suivante décrite propriété foncière, à savoir;

La charmante rangée de résidences simples, en bois, couvertes en ardoises, Nos 5716, 5720, 5724 et 5728 rue Laurel, encoignure de l'avenue Nashville, retirée de la banquette, et contenant chacune galeries sur la façade, quatre chambres, hangars, citernes, etc., dans la cour; banquettes pavées; plus complètement décrites comme suit, à savoir—

Quatre certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Arabella, Annonciation et l'avenue Nashville.

Les dits lots sont numérotés huit, neuf, dix et onze du dit ilet, et mesurant chacun, selon un plan d'arpentage par Albert G. Blanchard, voyer, daté le 26me jour de février 1899, 30 pieds de face à la rue Laurel, sur une profondeur entre lignes parallèles de 105 pieds, le lot No 8 formant l'encoignure des rues Laurel et de l'avenue Nashville.

Les résidences sont bien situées, en bonne condition et seront vendues séparément, d'après le plan exposé au lieu de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur la balance s'il y en a, en billets des acquéreurs, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication, avec toutes les clauses usuelles de sécurité; les acquéreurs assumant les taxes de 1899, et devant faire un dépôt comptant de 10 pour cent pour lier les ventes.

Actes de vente, incluant les timbres du revenu de l'intérieur aux frais des acquéreurs, pardevant Fergus Kernan, notaire.

28 mai—28 —juin 4 11 18 25 à date

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE CONSTABLE

McLellan Dock Co vs Joseph Cauvin.

TROISIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans No 8,443—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. P. F. Hennessey, juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le SAMEDI 24 juin 1899, à 11 heures A. M. à la Troisième Cour de Cité, No 225 rue Morgan, dans le Cinquième district de cette ville, des propriétés ci-après décrites, à savoir.

Un lot de meubles de maison et ustensiles de cuisine, d'après inventaire enregistré

Saisis dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

N. E. HUMPHREY,
Constable de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

14 juin—14 20 24

In re Liquidation de la Grant and Jung Furniture Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 55,499—Division B— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John G. Grant et Peter Jung liquidateurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

17 juin - 17 21 26

SOARDS'

1899 | Nouvelle-Orléans | 1899

CITY DIRECTORY.

Maintenant publié et reconnu comme le meilleur de cette ville qui ait jamais été publié. Il est de la plus grande utilité pour les hommes d'affaires. Envoyez le chercher immédiatement.

DIRECTORY DE LA VILLE....Prix $6 00
DIRECTORY D'AFFAIRES.....Prix $1 00

Ces Directories sont envoyés par express ou par la poste à tout point des Etats-Unis sur reçu du montant.

L. SOARDS, Editeur.
606 Place Commerciale.
NOUVELLE-ORLEANS, LNE
21 fév—

A widow sixty-eight years old, living in New York City, had been dosing for [illegible] years. She was constantly troubled with pains on her right side, which seemed to be caused by the liver. Up to last June she had been treated by a number of physicians, one of whom claimed she had catarrh of the stomach; another stated that it was ordinary dyspepsia, and still another pronounced it biliary calculus, or gall stones, for which he treated her several months without good results. At times the pains were so severe that hypodermic injections of morphine were resorted to. The patient weighed [illegible] pounds; was completely run down, and had very little appetite. Early in June a neighbor induced her to try Ripans Tabules. After using them two weeks the pains and bloating of the stomach and colic ceased and nausea entirely disappeared. The patient has practically recovered by September [illegible]. She had gained eleven pounds, and could eat baked beans, among other dishes, without ill results.

WANTED—A case of bad health that R·I·P·A·N·S will not benefit. [illegible]